



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 février 2025  
Français  
Original : anglais

### Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2025

New York, 28 avril-2 mai 2025

Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Culture, patrimoine et reconnaissance des langues :  
exonymes**

## Visualisation des qualités des toponymes sur les cartes et dans les textes

### Résumé\*\*

La différence entre l'endonyme et l'exonyme n'est pas anodine en toponymie : elle a des conséquences sur l'identité liée à l'espace et sur l'utilisation pragmatique des toponymes. Elle peut également être politiquement sensible. C'est également le cas pour les toponymes des majorités et minorités linguistiques et leur statut juridique respectif.

Par conséquent, la représentation typographique des endonymes et des exonymes, ainsi que des toponymes des majorités et des minorités linguistiques, sur les cartes et dans les textes, n'est pas anodine. La pratique cartographique varie cependant considérablement dans ces deux domaines et les travaux de normalisation sont rares ou n'ont pas encore donné de résultats probants. Il en va de même pour la représentation du clivage entre l'endonyme et l'exonyme, ainsi que de la dichotomie entre toponyme majoritaire et toponyme minoritaire, dans les textes écrits.

Lorsque le toponyme de la minorité a un statut juridique égal à celui de la majorité (par exemple, ils sont tous deux officiels), ils doivent être représentés de la même manière, à savoir en utilisant la même police à la même taille, et être séparés par une barre oblique. Le plus souvent, cependant, le toponyme de la minorité apparaît entre parenthèses, dans une taille plus petite ou dans une autre police. Cette approche conviendrait également pour les endonymes ayant le même statut juridique qu'un composé de toponymes indissociables et devant figurer dans les textes écrits invariablement de la même manière. En revanche, pour les exonymes utilisés dans un

\* GEGN.2/2025/1.

\*\* Le rapport complet (GEGN.2/2025/19/CRP.19) a été établi par Peter Jordan (Autriche), Académie autrichienne des sciences et Président honoraire du Conseil autrichien des noms géographiques. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/4th\\_session\\_2025/](https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/4th_session_2025/).



texte rédigé dans la langue correspondant au contexte en question, on pourrait envisager d'ajouter l'endonyme uniquement lors de la première mention du toponyme dans un article ou un chapitre de livre, par exemple entre crochets (pour indiquer la qualité particulière de la division). Les mentions ultérieures ne comporteraient pas l'endonyme correspondant, mais seulement l'exonyme.

---